



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 21 juin 2016 à 15 h au bureau municipal d'Aguanish.

SONT PRÉSENTS :

MM.	Luc Noël :	préfet;
	Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
	Jean-Luc Burgess :	conseiller, maire de Longue-Pointe-de-Mingan;
	Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;
	Alain J. Landry :	conseiller, maire suppléant de Natashquan;
	John Pineault :	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti;
M ^{mes}	Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
	Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;
	Delvie Blais :	conseillère, mairesse suppléante d'Aguanish.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes}	Nathalie de Grandpré :	directrice générale et secrétaire-trésorière;
	Fanie Boudreau :	directrice générale adjointe et greffière.

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION

Les membres du conseil procèdent à une période de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au bureau municipal de la municipalité d'Aguanish, la séance est ouverte à 15 h par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. PÉRIODE DE RÉFLEXION;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2016;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
 - 5.1 Pacte rural :
 - a) Chevaliers de Colomb de L'Île-d'Anticosti;
 - b) Nature Québec;
 - c) Municipalité de Baie-Johan-Beetz – Camp de jour adapté;
 - d) Municipalité de Baie-Johan-Beetz – Coordonnateur;
 - e) Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- f) Association de protection de la Rivière-Saint-Jean;
 - g) Fabrique Saint-Octave de Magpie;
 - 5.2 Fonds de développement des territoires :
 - a) Priorités d'intervention de la MRC;
 - b) Politique de soutien aux entreprises;
 - 5.3 Renforcement des pôles touristiques Minganie;
 - 5.4 Maximisation des retombées économiques Romaine ;
 - 5.5 Foresterie;
 - 5.6 Matières résiduelles :
 - a) Révision du plan de gestion des matières résiduelles ;
 - b) Plan d'information, de sensibilisation et d'éducation;
 - 5.7 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, afin d'intégrer la cartographie et le cadre normatif relatifs aux zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges dans le secteur de Havre-Saint-Pierre;
 - 6. **ADMINISTRATION ET GESTION :**
 - 6.1 Adoption des comptes et des décaissements;
 - 6.2 États comparatifs;
 - 6.3 Mentorat pour entrepreneurs;
 - 6.4 Manitou :
 - a) Embauche;
 - b) Approvisionnement énergétique;
 - 6.5 Inspection résidentielle en évaluation foncière;
 - 6.6 Demandes de conformité;
 - 6.7 Complexe aquatique de Minganie;
 - 6.8 Fonds pour le soutien au développement des communautés et Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;
 - 6.9 Ressources humaines;
 - 6.10 Véhicule de la MRC;
 - 6.11 Télus;
 - 6.12 Entretien ménager;
 - 6.13 Déplacements des élus;
 - 7. **DEMANDES D'APPUI :**
 - 7.1 MRC des Laurentides;
 - 7.2 Municipalité de Havre-Saint-Pierre;
 - 7.3 Coopérative de développement régional;
 - 8. **SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS;**
 - 9. **AFFAIRES NOUVELLES :**
 - 9.1 Accès à la téléphonie cellulaire;
 - 9.2 Les Suites de la Corneille;
 - 9.3 Remerciements;
 - 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS;**
 - 11. **CLÔTURE DE LA SÉANCE.**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2016**

Il est proposé par madame Delvie Blais, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

126-16

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue le 17 mai 2016 tel que rédigé.



127-16

128-16

5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Pacte rural

a) Chevaliers de Colomb de L'Île-d'Anticosti

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural des Chevaliers de Colomb au montant de 4 166,66 \$, et ce, afin de réaliser les aménagements d'un mini-golf, d'une aire de repos et d'un jardin floral;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 4 166,66 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de L'Île-d'Anticosti aux Chevaliers de Colomb, et ce, afin de réaliser les aménagements d'un mini-golf, d'une aire de repos et d'un jardin floral.

b) Nature Québec

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de Nature Québec au montant de 2 083,34 \$, et ce, afin de réaliser La Grande Traversée d'Anticosti;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de L'Île-d'Anticosti;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 2 083,34 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de L'Île-d'Anticosti à Nature Québec, et ce, afin de réaliser La Grande Traversée d'Anticosti.



129-16

c) Municipalité de Baie-Johan-Beetz – Camp de jour adapté

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz au montant de 1 000 \$, et ce, afin de permettre à un jeune d'assister aux activités du camp de jour estival avec l'accompagnement dont il a besoin;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 1 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la municipalité de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin de permettre à un jeune d'assister aux activités du camp de jour estival avec l'accompagnement dont il a besoin.

d) Municipalité de Baie-Johan-Beetz - Coordonnateur

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz au montant de 7 550,94 \$, et ce, afin de procéder à l'embauche d'une ressource permettant la mise en œuvre de certaines actions identifiées dans le plan de relance;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

130-16

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 7 550,94 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la municipalité de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin de procéder à l'embauche d'une ressource permettant la mise en œuvre de certaines actions identifiées dans le plan de relance.

e) Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz au montant de 5 000 \$, et ce, afin de réaliser les travaux de rénovation extérieure de l'Église;

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE

131-16



Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 5 000 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Baie-Johan-Beetz à la Fabrique St-François-Régis de Baie-Johan-Beetz, et ce, afin de réaliser les travaux de rénovation extérieure de l'Église.

f) Association de protection de la Rivière-Saint-Jean

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de l'Association de protection de la Rivière-Saint-Jean au montant de 5 983,27 \$, et ce, afin de réaliser l'amélioration du bâtiment d'accueil;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Rivière-Saint-Jean;

132-16

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 5 983,27 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Rivière-Saint-Jean à l'Association de protection de la Rivière-Saint-Jean, et ce, afin de réaliser l'amélioration du bâtiment d'accueil.

g) Fabrique Saint-Octave de Magpie

Attendu la demande d'aide financière dans le volet local du Pacte rural de la Fabrique Saint-Octave de Magpie au montant de 10 625 \$, et ce, afin de réaliser la restauration de l'Église;

Attendu que l'analyste financier de la MRC a analysé ladite demande d'aide financière en respectant les règles et modalités d'attribution prévues à la grille d'analyse adoptée par le conseil de la MRC de Minganie et juge cette demande admissible;

Attendu que le projet a été priorisé par le comité rural de la municipalité de Rivière-Saint-Jean;

133-16



134-16

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie accorde une somme de 10 625 \$ dans l'enveloppe locale du Pacte rural de la municipalité de Rivière-Saint-Jean à la Fabrique Saint-Octave de Magpie, et ce, afin de réaliser la restauration de l'Église.

5.2 Fonds de développement des territoires

a) Priorités d'intervention de la MRC

Attendu le Fonds de développement des territoires (FDT) consenti par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour soutenir la MRC en matière de développement local et régional;

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC;

Attendu qu'aux termes de ladite entente, la MRC de Minganie doit adopter ses priorités d'intervention en fonction des objectifs du FTD qui serviront à orienter la façon dont le FDT sera principalement utilisé pour l'année 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC adopte les priorités d'intervention suivantes à l'égard du Fonds de développement des territoires pour l'année 2016-2017 :
 - La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
 - Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services;
 - La promotion de l'entrepreneuriat et le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
 - La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, touristique et environnemental;
 - L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du gouvernement;
 - Le soutien au développement rural.
- Que ces priorités d'intervention à l'égard du Fonds de développement des territoires pour l'année 2016-2017 soient déposées sur le site Internet de la MRC et soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.



135-16

b) Politique de soutien aux entreprises

Attendu que l'article 10 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre la MRC de Minganie et le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire prévoit que la MRC doit adopter et maintenir à jour une *Politique de soutien aux entreprises*;

Attendu que la MRC de Minganie désire soutenir la création d'entreprises par de jeunes entrepreneurs de 18 à 40 ans;

En conséquence, il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC affecte la somme de 26 494,68 \$ représentant la somme résiduelle provenant du Fonds Jeunes promoteurs administré par le CLD Minganie qui a été transférée dans le Fonds de développement des territoires de la MRC au 31 mars 2016, et ce, afin de soutenir la création d'entreprises par de jeunes entrepreneurs de 18 à 40 ans;
- Que la MRC adopte la *Politique de soutien aux entreprises* mise à jour intégrant les modalités du programme d'aide financière Jeunes promoteurs, ainsi que celles relatives au comité d'investissement s'y rapportant, et ce, telle que présentée séance tenante;
- Que ladite *Politique de soutien aux entreprises* soit déposée sur le site Internet de la MRC de Minganie et soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à titre informatif.

5.3 Renforcement des pôles touristiques Minganie

Attendu la démarche initiée par les deux associations touristiques de la Côte-Nord et la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord (CRÉ), afin de structurer l'expérience des grands circuits touristiques qui s'appuient sur des pôles touristiques pour faire de la région Côte-Nord une destination touristique internationalement reconnue et prisée des visiteurs;

Attendu qu'une somme de 30 500 \$ a été versée pour la Minganie pour la réalisation de cette démarche;

Attendu que les travaux ont été mis sur la glace étant donné le contexte de changements organisationnels des CLD et de la fermeture de la CRÉ;

Attendu que la croissance de l'industrie touristique est un facteur important de la diversification de l'économie en Minganie;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

136-16



- Que la MRC souhaite utiliser la somme de 30 500 \$ versée dans le cadre de la démarche des pôles touristiques comme effet de levier dans le cadre d'une table ad hoc en tourisme en partenariat avec le Centre local d'emploi, et ce, pour l'embauche d'une ressource spécialisée en tourisme, afin de poursuivre la démarche pour le développement de l'industrie touristique incluant l'ensemble des municipalités de la Minganie;
- Que les agents de changement de la MRC participent à la démarche d'accompagnement visant le développement de l'industrie touristique, et ce, par un soutien pour l'avancement des projets qui seront priorisés.

5.4 Maximisation des retombées économiques Romaine

Attendu la fin du mandat de madame Marthe Nadeau à titre de conseillère en impacts socio-économiques pour Hydro-Québec dans le cadre du projet Romaine en fin d'année 2015;

Attendu les suites négatives de la décision d'Hydro-Québec de mettre fin à ce mandat ;

Attendu le contexte économique régional difficile;

Attendu l'urgence de maximiser les retombées économiques régionales en provenance du Projet Romaine, et ce, jusqu'à la fin du projet;

Attendu les compétences de madame Marthe Nadeau, soit son expertise acquise dans le cadre du projet la Romaine depuis le début du chantier et de celle acquise dans le cadre de plusieurs autres ouvrages, ainsi que ses connaissances du milieu entrepreneurial nord-côtier et des grands donneurs d'ordre;

Attendu qu'un premier contrat de services professionnels a été octroyé à madame Marthe Nadeau par Développement Économique Sept-Îles (DESI) en début d'année 2016, lequel comportait un mandat d'accompagnement pour favoriser la maximisation des retombées économiques régionales dans le cadre de la construction du complexe hydroélectrique Romaine;

Attendu que cet accompagnement de madame Marthe Nadeau dans le cadre du projet Romaine aura permis, en date du 17 juin 2016, une bonification de la clause de sous-traitance de 11 %, le retour de la clause des camionneurs artisans à certains contrats, un contrat supplémentaire pour le projet-pilote concernant la clause incitative à l'embauche de la main d'œuvre régionale et l'insertion de la clause incitative à l'embauche de la main d'œuvre autochtone dans les contrats à venir;

Attendu que ce contrat de services professionnels de DESI a pris fin et qu'il est important de maintenir l'accompagnement et le transfert de connaissances, et ce, afin de poursuivre les efforts permettant la maximisation des retombées économiques régionales;

PROCÈS-VERBAL

MRC de MINGANIE

137-16



Attendu que 15 contrats pour un montant d'environ 260 millions de dollars devront être analysés et attribués d'ici la fin de l'année 2016 dont 9 seront assortis de clauses de sous-traitance régionale et / ou désignation de travaux à la région;

Attendu l'importance du travail en amont d'octroi de contrats en vue de maximiser les retombées économiques régionales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie affecte jusqu'à concurrence de 15 000 \$ son Fonds de 1 million reçu à la signature de l'Entente avec Hydro-Québec - Complexe de la Romaine, et ce, pour l'octroi d'un contrat de services professionnels à madame Marthe Nadeau, soit un mandat d'accompagnement pour l'analyse et l'argumentation en vue de bonifier les clauses dans les différents contrats à venir dans le cadre du projet Romaine et pour la bonification des pratiques d'affaires d'Hydro-Québec estimé entre 100 et 120 heures de travail;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer le contrat de services professionnels de madame Marthe Nadeau;
- Que la MRC de Minganie fasse une demande de partage des coûts auprès des communautés autochtones situées sur son territoire;
- Que la MRC affecte la somme de 15 000 \$ donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°137-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.5 Foresterie

Attendu la réalisation du rapport final sur un plan stratégique visant la reprise en main du développement de la filière forestière en Minganie par le Groupe DDM;

138-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC souhaite que ce rapport final sur un plan stratégique visant la reprise en main du développement de la filière forestière en Minganie soit présenté à l'ensemble des partenaires du projet;



139-16

- Que le service de développement économique de la MRC fasse le suivi dudit rapport et propose une démarche pour la réalisation du plan d'action de développement de la filière forestière en Minganie;
- Qu'une Table de concertation en foresterie regroupant tous les acteurs du milieu soit organisée dans le cadre de la démarche pour la réalisation du plan d'action de développement de la filière forestière en Minganie.

5.6 Matières résiduelles

a) Révision du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Attendu que la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit que toutes les MRC doivent avoir un PGMR et que ce plan doit être révisé aux cinq années;

Attendu que le PGMR de la MRC de Minganie, entré en vigueur en août 2007, n'a pas été révisé depuis;

Attendu que la révision du PGMR est un travail qui nécessitera un investissement en temps important;

En conséquence, il est proposé par madame Delvie Blais, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise le lancement d'un appel d'offres pour la rédaction d'un PGMR révisé, et ce, à l'automne 2016;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°139-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

b) Plan d'information, de sensibilisation et d'éducation

Attendu que la MRC de Minganie a vu décroître le tonnage de matières recyclables récupérées entre 2014 et 2015 et que le tonnage projeté en 2016 pourrait encore être à la baisse;

Attendu que les sommes d'argent reçues à la MRC de Minganie, en provenance du régime de compensation pour les coûts de la collecte sélective, sont directement liées à la quantité de matières recyclables récupérées annuellement;

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



140-16

Attendu que la MRC de Minganie veut maximiser son retour d'argent en provenance du régime de compensation pour les coûts de la collecte sélective et accroître la qualité des matières recyclables récupérées reçues, afin de réaliser des économies sur le pré-tri de ces matières;

Attendu que le prochain plan de gestion des matières résiduelles prévoit des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation;

En conséquence, il est proposé par madame Delvie Blais, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie adopte le *Plan 2016-2018 d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération en Minganie*;
- Que la MRC de Minganie embauche une ressource, afin de réaliser le *Plan 2016-2018 d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération en Minganie*;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°140-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

5.7 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement, afin d'intégrer la cartographie et le cadre normatif relatifs aux zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges dans le secteur de Havre-Saint-Pierre

Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, en ce vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille seize, par monsieur Jean-Luc Burgess, que lors d'une séance ultérieure sera pris en considération un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie, afin d'intégrer la cartographie gouvernementale et le cadre normatif des zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges dans le secteur de la municipalité de Havre-Saint-Pierre, et ce, pour des raisons de sécurité publique conformément à l'article 53.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

6. ADMINISTRATION ET GESTION

6.1 Adoption des comptes et des décaissements

Il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

141-16



- D'adopter les listes des comptes à payer et des dépenses recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soit « 6.1 A » et « 6.1 B »;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°141-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.2 États comparatifs

Les membres du conseil prennent connaissance et analysent le document «6.2» sur l'état des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2016 et présentant deux états comparatifs conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* (L.R.Q. c. C-27.1). Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, tandis que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.3 Mentorat pour entrepreneurs

Attendu le conseil régional de mentorat de la Côte-Nord qui a pour mission de promouvoir le développement de la culture entrepreneuriale comme moyen privilégié d'assurer le développement économique et social du Québec et dont le mentorat pour entrepreneurs constitue un moyen d'application;

Attendu que la MRC de Minganie est intéressée à mettre en place une cellule de mentorat pour entrepreneurs en Minganie;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

142-16

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer l'entente de partenariat avec le Conseil régional de mentorat de la Côte-Nord pour la mise en place d'une cellule de mentorat pour entrepreneurs en Minganie.

6.4 Manitou

a) Embauche

Attendu l'ouverture du kiosque touristique de la halte routière de la rivière Manitou appartenant à la MRC pour la saison estivale 2016;

143-16

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC embauche madame Valérie Bisson à titre de préposée à l'information touristique de Manitou, et ce, pour une durée déterminée de 15 semaines à 15 \$/heure, et ce, à compter du 10 juin 2016;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°143-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

b) Approvisionnement énergétique

Attendu l'ouverture du kiosque touristique de la halte routière de la rivière Manitou appartenant à la MRC pour la saison estivale 2016;

Attendu qu'il est nécessaire d'avoir de l'électricité sur le site du kiosque touristique, afin qu'il soit opérationnel;

Attendu que la génératrice du kiosque touristique de Manitou est défectueuse et qu'il est nécessaire de remplacer le réservoir de diesel;

Attendu la soumission pour la fourniture et l'installation d'un réservoir double paroi 300 gallons au montant de 12 396 \$ plus les taxes applicables;

Attendu que lors de la séance ordinaire du 16 février 2016, la MRC de Minganie a affecté la somme de 10 000 \$ pour le développement d'une expertise en matière d'intégration de systèmes énergétiques hybrides autonomes alliant l'énergie solaire et éolienne et a autorisé que le kiosque touristique de Manitou serve de site expérimental pour ce prototype de station hybride;

Attendu les alternatives proposées par monsieur Bobby Boucher concepteur de la station de production d'énergie hybride mobile pour le fonctionnement de ladite station à l'aide de la génératrice;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie affecte la somme de 40 000 \$ dans le Fonds de mise en valeur du territoire de la MRC, afin d'obtenir un système fonctionnel combinant la génératrice et la station de production d'énergie hybride mobile;

144-16



- Que la MRC de Minganie autorise une demande de subvention auprès de DEC et du Programme d'infrastructures communautaire du Canada 150, afin d'obtenir une source de financement pouvant diminuer la dépense d'un montant de 40 000 \$ reliée à l'intégration d'une nouvelle source d'énergie propre sur le site du kiosque touristique de Manitou;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°144-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.5 Inspection résidentielle en évaluation foncière

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de travaux d'inspection résidentielle en évaluation foncière visant la mise à jour des unités d'évaluation des municipalités situées sur son territoire;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 juin 2016 à 14 h 05;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu une soumission conforme dans le cadre de cet appel d'offres :

- Société ID2D au montant de 79 536 \$ excluant les taxes;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC octroi le contrat de travaux d'inspection résidentielle en évaluation foncière visant la mise à jour des unités d'évaluation des municipalités situées sur son territoire à Société ID2D au montant de 79 536 \$ excluant les taxes;
- Que la MRC autorise le préfet et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°145-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière



146-16

6.6 Demandes de conformité

Attendu la demande de certificat de conformité d'Hydro-Québec concernant un projet d'intervention dans un ruisseau situé sur le territoire de la MRC de Minganie;

Attendu que l'intervention vise la dérivation d'un ruisseau dans le cadre de la réalisation de la centrale hydroélectrique Romaine 4;

Attendu que selon l'analyse de l'aménagiste de la MRC, les instruments de gestion du territoire applicables, les affectations du territoire et les règlements régissant les usages du sol ne prévoient pas de mesures de prohibition à l'égard de cette intervention;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que le conseil de la MRC de Minganie approuve l'intervention visant la dérivation d'un ruisseau dans le territoire non organisé du Lac Jérôme de la MRC de Minganie, lequel est jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Minganie, ainsi qu'aux documents réglementaires applicables au territoire de la MRC.

6.7 Complexe aquatique de Minganie

Attendu que la MRC de Minganie doit embaucher un coordonnateur aquatique qui sera responsable de coordonner et superviser toutes les activités du complexe aquatique de Minganie et assumera la responsabilité de l'encadrement, la formation et l'évaluation des compétences aquatiques du personnel de la piscine;

Attendu l'ampleur du travail relié à l'ouverture d'un nouveau complexe aquatique;

Attendu que l'ouverture du Complexe aquatique de Minganie est prévue à l'automne 2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que les membres du comité de la MRC du Complexe aquatique de Minganie fassent une analyse, afin de déterminer les exigences de ce poste reliées à la formation, l'expérience en coordination en milieu aquatique et aux certifications reconnues;
- Que la MRC de Minganie autorise la publication d'un appel de candidature au cours du mois d'août 2016, afin de pouvoir effectuer l'embauche du coordonnateur aquatique à l'automne 2016;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

147-16



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°147-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.8 Fonds pour le soutien au développement des communautés et Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord (CISSS) souhaite encourager les initiatives qui favorisent le développement des communautés et qui contribuent à l'amélioration de la santé et la qualité de vie des Nord-Côtiers, et ce, par le biais de deux Fonds, soit le «Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie» et le «Fonds pour le soutien au développement des communautés»;

Attendu que le CISSS veut s'associer aux MRC et municipalités dans la réalisation de projets dans le cadre de ces Fonds;

Attendu que lors de l'Assemblée des MRC, les élus ont demandé que la démarche applicable dans le cadre de ces Fonds soit davantage clarifiée;

148-16

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie souhaite que le CISSS clarifie la démarche dans le cadre de ces Fonds et soit responsable d'effectuer l'exercice de priorisation des projets.

6.9 Ressources humaines

a) Mesure disciplinaire

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

149-16

- Que le conseil de la MRC de Minganie reconnaît que le 17 mai 2016, la directrice générale de la MRC a fait rapport au conseil de la mesure disciplinaire de suspension de deux jours et demi sans solde à l'égard de l'employé dont le numéro d'employé est le «05-0002», et ce, conformément au code municipal et du sous-paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 2 du règlement numéro 54-97-08-22 adopté par la MRC et que cette mesure disciplinaire de suspension est justifiée.

b) Avis de motion

Avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné, en ce vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille seize, par monsieur Berchmans Boudreau, que lors d'une séance ultérieure sera pris en considération un règlement modifiant le règlement concernant l'élargissement des pouvoirs et obligations du secrétaire-trésorier.



150-16

6.10 Véhicule de la MRC

Attendu que l'analyste financier de la MRC a procédé à une analyse des différents modèles de véhicule utilitaire sur le marché, afin de déterminer l'option la plus avantageuse pour la MRC ;

Attendu que le modèle Mazda s'avère l'option la plus intéressante considérant les caractéristiques du modèle, le prix et la garantie offerte;

Attendu que le modèle Mazda est le meilleur choix de sa catégorie selon le guide annuel de l'auto;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celui-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie autorise l'achat d'un véhicule utilitaire modèle Mazda CX-5 AWD GX 2016 au montant de 18 265,66 \$ incluant les taxes;
- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et /ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°150-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.11 Télus

Il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- D'autoriser le renouvellement de contrat de services avec Télus pour le système téléphonique de la préfecture de la MRC de Minganie pour une période de cinq ans au montant de 108,10 \$ par mois, soit un montant de 6 486 \$ excluant les taxes pour la durée du contrat;
- D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

151-16



152-16

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°151-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.12 Entretien ménager

Attendu que le 20 octobre 2015, la MRC de Minganie a octroyé un contrat d'entretien ménager de la préfecture de la MRC pour une durée de deux ans à Entreprise M. Noël Inc. au montant de 57 193,64 \$ excluant les taxes;

Attendu que la MRC de Minganie a procédé au printemps 2016 à des travaux d'aménagement intérieur de la préfecture de la MRC, de sorte que 7 nouveaux espaces ont été aménagés;

Attendu que ces nouveaux espaces nécessitent des travaux d'entretien ménager supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess, appuyé par monsieur Berchmans Boudreau et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC autorise un ajustement au contrat d'entretien ménager avec Entreprise M. Noël Inc. de l'ordre de 150 \$ par semaine à compter du 1^{er} mai 2016, et ce, pour toute la durée du contrat lequel prenant fin en octobre 2017, totalisant une somme de 2 550 \$;
- Que la MRC de Minganie affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°152-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

6.13 Déplacements des élus

Il est proposé par monsieur Frédérick Gagnon, appuyé par madame Delvie Blais et résolu unanimement :

- D'autoriser le déplacement du préfet à Sept-Iles le 22 juin 2016 pour une rencontre sur les négociations autochtones;
- D'autoriser le déplacement des élus à la préfecture de la MRC le 23 juin 2016 pour une rencontre avec le Collectif scientifique sur le dossier des hydrocarbures à Anticosti;
- D'autoriser le déplacement de madame Aline Beaudin à Sept-Iles le 6 juillet 2016 pour l'Assemblée générale annuelle de l'organisme des bassins versants de Duplessis;

153-16



154-16

- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement conformément à la politique en vigueur.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°153-16.

Certifié en date du 21 juin 2016.

Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

7. DEMANDE D'APPUI

7.1 MRC des Laurentides

Attendu la demande d'appui de la MRC des Laurentides dans le cadre de ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin de dénoncer le nouveau programme d'aide au développement du transport collectif qui a pour effet de diminuer la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) au transport collectif et adapté de 100 000 \$ à 75 000 \$;

Attendu que le gouvernement actuel a clairement priorisé les actions contribuant à la lutte aux changements climatiques et que l'investissement dans les transports collectifs a un impact majeur dans cet objectif environnemental;

Attendu que ce programme d'aide au développement du transport collectif du MTMDET vise à soutenir financièrement les organismes de transport collectif tant en milieu rural qu'urbain dans leurs efforts pour accroître l'offre de services de transport collectif;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur John Pineault et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- Que la MRC de Minganie appuie la MRC des Laurentides et exprime son désaccord avec le contenu du nouveau programme d'aide au développement du transport collectif qui a pour effet de diminuer la contribution du MTMDET au transport collectif et adapté de 100 000 \$ à 75 000 \$;
- Que la présente résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, à la Députée de Duplessis, à la FQM et à l'UMQ.

7.2 Municipalité de Havre-Saint-Pierre

Attendu la demande de la municipalité de Havre-Saint-Pierre à l'effet d'appuyer l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux, et ce, dans le cadre de leurs démarches, afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Minganie;



155-16

Attendu les enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

Attendu que ces mêmes décisions ont engendré à ce jour des compressions à la hauteur de 12 millions de dollars pour le CISSS et la Côte-Nord et qu'une coupure de 9 millions de dollars est envisagée pour cette année;

Attendu le projet Optilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de la Côte-Nord et du Grand-Nord vers Chicoutimi;

Attendu la perte de la proximité des services à la population, ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

Attendu que ces réorganisations touchent ainsi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleuses et travailleurs vers les grands centres urbains;

Attendu les conséquences économiques importantes dans la région de la Minganie;

Attendu que la MRC de Minganie est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur John Pineault, appuyé par monsieur Alain J. Landry et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la MRC de la Minganie.

7.3 Coopérative de développement régional

La MRC de Minganie ne souhaite pas donner suite à la demande d'appui de la Coopérative de développement régional (CDR) Bas-Saint-Laurent / Côte-Nord dans le cadre de ses démarches auprès de la direction des coopératives du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, afin de se faire reconnaître comme l'organisme en mesure d'assurer le développement coopératif de notre région.

8. SUIVI DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Les divers représentants résument leur participation aux divers comités.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Accès à la téléphonie cellulaire

Attendu que l'accès à la téléphonie cellulaire est indispensable pour le développement économique et social et pour la sécurité des citoyens;

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**

156-16



Attendu qu'encore aujourd'hui une majeure partie du territoire de la MRC de Minganie n'est pas desservie par la téléphonie cellulaire, soit les municipalités suivantes et ses environs incluant les secteurs de villégiature : Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean, Rivière-au-Tonnerre et L'Île-d'Anticosti;

En conséquence, il est proposé par madame Aline Beaudin, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution soit inclus à celle-ci comme s'il était ici tout au long reproduit;
- Que la MRC de Minganie demande au Gouvernement du Canada de résoudre le problème de l'inaccessibilité du service de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la Minganie et de la Côte-Nord.

9.2 Les Suites de la Corneille

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

9.3 Remerciements

Monsieur John Pineault, maire de L'Île-d'Anticosti remercie la MRC de Minganie pour sa collaboration et son intervention auprès du tribunal administratif dans le cadre de la menace de grève des employés du bateau, le Bella Desgagnés qui assure le transport des passagers, ainsi que des biens essentiels à L'Île-d'Anticosti.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC de Minganie.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jean-Luc Burgess et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 16 h 10.

Le préfet,

**La directrice générale et
secrétaire-trésorière,**

Luc Noël

Nathalie de Grandpré

157-16

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

